



**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD LE 23 FÉVRIER 2021

Présidente: S.E. Mme l'Ambassadrice Xolelwa Mlumbi-Peter

Le présent document contient le compte rendu de la réunion tenue par le Conseil des ADPIC le 23 février 2021. Les déclarations faites au cours de cette réunion seront distribuées dans un addendum au présent document.

Table des matières

1 PROPOSITION DE DÉROGATION À CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ACCORD SUR LES ADPIC POUR LA PRÉVENTION, L'ENDIGUEMENT ET LE TRAITEMENT DE LA COVID-19	2
2 AUTRES QUESTIONS	5

1 PROPOSITION DE DÉROGATION À CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ACCORD SUR LES ADPIC POUR LA PRÉVENTION, L'ENDIGUEMENT ET LE TRAITEMENT DE LA COVID-19

1. La Présidente a indiqué que la "Proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19" avait été distribuée sous la cote IP/C/W/669 par l'Inde et l'Afrique du Sud le 2 octobre 2020 et avait été coparrainée depuis par les délégations du Kenya, de l'Eswatini, du Mozambique, du Pakistan, de la Bolivie, du Venezuela, de la Mongolie, du Zimbabwe et de l'Égypte et – tout récemment – par le Groupe africain et le Groupe des PMA.

2. À la précédente réunion formelle du Conseil tenue le 10 décembre 2020, le Conseil était convenu de présenter un rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la proposition de dérogation à la réunion du Conseil général des 16-17 décembre 2020. Ce rapport de situation donnait un aperçu factuel des discussions sur la dérogation qui avaient eu lieu au Conseil et mettait en avant l'objectif commun des Membres, à savoir garantir à tous l'accès à des vaccins et des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables. Il indiquait que les Membres avaient échangé leurs vues, fourni des renseignements et demandé des éclaircissements, mais n'étaient pas parvenus à un consensus. Il concluait ce qui suit:

"[P]ar conséquent, le Conseil des ADPIC poursuivra son examen de la demande de dérogation et fera rapport au Conseil général, conformément à l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech."

3. Depuis lors, le Conseil avait poursuivi l'examen de la demande de dérogation lors de réunions informelles ouvertes tenues le 19 janvier et le 4 février 2021, notamment sur la base de trois nouvelles communications distribuées par les coauteurs le 15 janvier 2021 et portant les cotes IP/C/W/672, IP/C/W/673 et IP/C/W/674.

4. La Présidente a dit qu'après la réunion informelle ouverte du 19 janvier, elle avait tenu des consultations avec un certain nombre de délégations le 27 janvier 2021 pour encourager des discussions davantage axées sur la recherche de solutions, pour déterminer concrètement s'il pouvait exister un éventuel terrain d'entente – sur le plan des éléments et des résultats concrets – et pour connaître les points de vue sur notre rapport au Conseil général. En vue de cette réunion, elle avait demandé aux délégations d'examiner trois questions, à savoir 1) quels éléments de la dérogation étaient essentiels pour apporter une solution multilatérale concernant l'objectif commun qui consistait à garantir un accès rapide, en temps utile, abordable et équitable aux vaccins et aux traitements pour lutter contre la pandémie de COVID-19; 2) si le débat avait apporté des précisions sur les éléments fondamentaux de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concernait la santé publique et comment ceux-ci pouvaient être pris en compte pour établir une position commune; et 3) quels étaient les points de vue des délégations sur le calendrier et la forme des délibérations en vue d'un rapport au Conseil général tel qu'il avait été communiqué par le Conseil des ADPIC en décembre 2020.

5. Les réponses des délégations à ces questions n'indiquaient pas d'évolutions notables des positions, mais plusieurs délégations ont indiqué qu'elles étaient disposées à prendre connaissance d'éléments de preuve concrets concernant des difficultés en matière de propriété intellectuelle qui seraient liées à l'Accord sur les ADPIC ou qui en découleraient, et à rechercher des solutions consensuelles, proportionnées et adaptées à ces problèmes si nécessaire. Les coauteurs ont également indiqué qu'ils étaient prêts à examiner les grandes lignes, la portée et le calendrier de la proposition de dérogation et qu'ils contacteraient de nouveau les délégations individuellement pour d'autres discussions.

6. À la réunion informelle ouverte du 4 février 2021, les Membres avaient poursuivi l'examen de la demande de dérogation. La Présidente a dit que, d'après les discussions menées à ces réunions, il semblait que des divergences subsistaient entre les manières dont les Membres abordaient la proposition de dérogation. Plusieurs délégations avaient indiqué qu'il était nécessaire de tenir des discussions davantage fondées sur des données probantes au Conseil des ADPIC pour comprendre les questions qui sous-tendaient la demande de dérogation et pour clarifier l'incidence et le fonctionnement de la dérogation dans la pratique. Les coauteurs avaient fait de nombreuses interventions – et distribué un certain nombre de nouveaux documents – en réponse aux questions

et aux préoccupations soulevées par les délégations et avaient indiqué qu'ils souhaitaient passer à des négociations fondées sur des textes.

7. La Présidente a dit que, s'agissant de la question sur le rapport du Conseil au Conseil général, la plupart des délégations avaient indiqué qu'elles préféraient un rapport factuel qui rendrait compte, une fois encore, de l'état d'avancement des discussions entre les Membres, dans le même esprit que le rapport de situation présenté en décembre 2020.

8. Comme cela avait été annoncé à la réunion informelle ouverte du 4 février, la Présidente avait distribué un projet de texte concernant un tel rapport le 9 février et invité les Membres à faire des commentaires à ce sujet avant le 12 février 2021. Tenant compte des commentaires reçus dans ce délai, elle avait mené de nouvelles consultations le 16 février et distribué un projet de rapport de situation révisé sous la cote JOB/IP/42 le 17 février, et elle espérait qu'il pourrait être adopté ce jour. Ce point avait aussi été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil général prévue le 1^{er} mars. Ainsi s'achevait le résumé des activités du Conseil depuis sa précédente réunion formelle.

9. À propos du texte révisé concernant le rapport de situation oral au Conseil général qui avait été distribué sous la cote JOB/IP/42 le 17 février 2021, la Présidente a fait observer que le Groupe africain et le Groupe des PMA avaient désormais été ajoutés à la liste des coauteurs de la proposition de dérogation et elle a suggéré de l'indiquer également dans le premier paragraphe du rapport de situation à des fins d'exactitude. Elle a donc proposé que le Conseil convienne qu'elle présenterait un rapport de situation oral au Conseil général comme suit:

Lors de la réunion du Conseil des ADPIC des 15 et 16 octobre 2020, l'Inde et l'Afrique du Sud ont présenté le document IP/C/W/669, demandant une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19, qui avait été distribué le 2 octobre 2020 et coparrainé depuis par les délégations du Kenya, de l'Eswatini, du Mozambique, du Pakistan, de la Bolivie, du Venezuela, de la Mongolie, du Zimbabwe et de l'Égypte, le Groupe africain et le Groupe des PMA. Le Conseil a poursuivi ses discussions au titre de ce point de l'ordre du jour lors de réunions informelles tenues le 20 novembre et le 3 décembre, ainsi que lors de la reprise de sa session le 10 décembre 2020. À la suite du rapport de situation présenté au Conseil Général les 16 et 17 décembre 2020, le Conseil a poursuivi l'examen de la demande de dérogation lors de réunions informelles tenues le 19 janvier et le 4 février 2021, et lors de sa réunion formelle du 23 février 2021.

Lors de ces réunions, les délégations ont mis en avant l'objectif commun, à savoir garantir à tous un accès en temps utile et sécuritaire à des vaccins et des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et abordables. Les délégations ont échangé leurs vues, posé des questions, demandé des éclaircissements et fourni des réponses, des éclaircissements et des renseignements, y compris par le biais des documents IP/C/W/670, IP/C/W/671, IP/C/W/672, IP/C/W/673 et IP/C/W/674, concernant la demande de dérogation, mais n'ont pas pu parvenir à un consensus, y compris sur le point de savoir s'il était approprié de passer à des négociations fondées sur des textes. Elles ont indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur la demande de dérogation et sur les vues qu'elles avaient échangées.

Cela signifie que le Conseil des ADPIC n'a pas encore terminé son examen de la demande de dérogation. Le Conseil des ADPIC poursuivra donc son examen de la demande de dérogation et fera rapport au Conseil général, conformément à l'article IX:3 de l'Accord de Marrakech.

10. Le Conseil en est ainsi convenu.

11. La Présidente a remercié toutes les délégations, en particulier celles qui avaient participé aux consultations, pour l'esprit constructif dont elles avaient fait preuve pendant les discussions sur ce rapport. S'agissant des étapes suivantes pour le Conseil des ADPIC à cet égard, ce point serait désormais inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire, prévue les 10-11 mars 2021. Ensuite, la réunion ordinaire suivante du Conseil des ADPIC était prévue les 8-9 juin 2021. La Présidente a dit que les délégations souhaiteraient peut-être réfléchir à la manière d'organiser

l'examen de cette question par le Conseil à l'avenir et seraient aussi invitées à faire part de leurs vues à ce sujet, afin que le Secrétariat et la Présidente puissent prendre des dispositions appropriées.

12. Selon la Présidente, la priorité la plus importante de la communauté internationale était de mettre un terme à la pandémie de COVID-19, de mettre fin à sa transmission rapide, de réduire les risques de variants et d'inverser la tendance à une détresse mondiale qui en découlait. Cet objectif n'est réalisable que si chacun, partout, peut accéder aux technologies de santé dont il a besoin pour détecter, prévenir et traiter la COVID-19 et y répondre. Il s'agissait d'un objectif que les Membres de l'OMC avaient constamment mentionné dans leurs déclarations. Plus que jamais, la coopération et la solidarité internationales étaient essentielles pour rétablir la sécurité sanitaire mondiale, maintenant et dans l'avenir.

13. Les milieux d'affaires demandent qu'une approche coordonnée de l'accès aux vaccins soit adoptée compte tenu des risques pour l'économie mondiale qui sont inhérents à une approche non coordonnée. Les quatre Directeurs généraux adjoints de l'OMC ont aussi publié une déclaration qui appelait à renforcer la coopération internationale, y compris à garantir la disponibilité des vaccins à l'échelle mondiale. Il était important de noter que la guerre contre la pandémie ne pourrait être gagnée que lorsque l'on serait parvenu à une couverture universelle de la vaccination. La nouvelle Directrice générale de l'OMC avait déclaré que pour que l'économie mondiale retrouve une croissance soutenue, la communauté internationale devrait maîtriser solidement la pandémie en intensifiant la coopération pour faire de l'accès équitable et abordable aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics un élément clé de la reprise.

14. À la réunion informelle du 4 février 2021, de nombreux Membres avaient reconnu la difficulté qui découlait de la capacité limitée de fabrication des vaccins et de l'incapacité des fabricants existants de répondre à la demande mondiale. La Présidente a exhorté les Membres à engager un débat franc et de bonne foi sur ce qui était nécessaire pour accroître la production mondiale en cette période de crise de santé publique sans précédent. Elle a dit espérer que les Membres participeraient à un processus axé sur la recherche de solutions qui apporterait une solution efficace pour augmenter la capacité de production de produits qui sont essentiels pour faire face à la COVID-19 dans le monde entier. Les Membres de l'OMC devraient démontrer leur attachement aux objectifs primordiaux que représente un accès universel et équitable aux produits médicaux contre la COVID-19, non seulement dans leurs prises de parole mais aussi par leurs actes. La Présidente a également rappelé aux Membres l'inquiétude et l'intérêt accrus de l'opinion publique à cet égard.

15. La Présidente a invité les Membres à prendre la parole.

16. Les représentants du Chili; de la Tanzanie; de l'Afrique du Sud; de l'Égypte; de la Colombie; du Tchad; du Pakistan; du Bangladesh; du Mozambique; de l'Inde; de l'Indonésie; d'El Salvador; du Venezuela; de Sri Lanka; de la Namibie; du Népal; du Nigéria; de la Chine; de l'Union européenne; des États-Unis; de la Norvège; de la Suisse; du Mali; de Singapour; du Canada; du Royaume-Uni; de l'Australie; du Japon; et du Saint-Siège ont pris la parole.

17. La Présidente a dit qu'il semblait, d'après les déclarations des délégations, qu'aucun consensus ne s'était encore dégagé au sujet de cette demande de dérogation à ce stade. Elle a fait observer que les proposant avaient redoublé d'efforts pour répondre à un certain nombre de questions sur le fonctionnement et l'incidence de la dérogation demandée, que les délégations avaient soulevées aux réunions précédentes et dans une communication récente. Compte tenu de cela, elle a encouragé les délégations à continuer de dialoguer entre elles et à rechercher un terrain d'entente en ce qui concernait l'objet de la demande de dérogation, y compris en termes de portée et de teneur, comme l'avaient indiqué les proposant, afin d'atteindre l'objectif commun partagé par tous.

18. La Présidente a souligné que les discussions et les échanges détaillés que les Membres avaient eus dans le cadre de la proposition de dérogation étaient très utiles et précieux. Les Membres examinaient encore la proposition de dérogation dont ils étaient saisis, mais elle avait l'impression que ces discussions avaient mis en évidence un certain nombre d'idées communes en ce qui concernait les flexibilités ménagées par l'Accord sur les ADPIC auxquelles les Membres voudraient peut-être réfléchir et qu'ils souhaiteraient peut-être approfondir. La COVID-19 n'était peut-être pas la seule pandémie. Par conséquent, le Conseil des ADPIC souhaiterait peut-être souligner et communiquer ces idées communes sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le contexte d'une

pandémie, car celles-ci pouvaient fournir des éléments utiles et pouvaient aider à se préparer à de futures pandémies.

19. La Présidente a dit qu'elle-même et le Secrétariat étaient toujours disponibles pour aider à trouver une voie à suivre que les Membres pourraient souhaiter étudier à cet égard.

2 AUTRES QUESTIONS

20. Les États-Unis ont pris la parole.

21. La Présidente a indiqué que la réunion formelle suivante du Conseil était prévue les 10-11 mars 2021 et aurait un ordre du jour ordinaire chargé, qui comprendrait le point examiné ce jour. Elle a rappelé aux délégations que l'ordre du jour de cette réunion serait arrêté à la fermeture des bureaux le 25 février 2021.
